

Paris, le 21 JAN. 2020

Madame la députée,

La forêt française couvre 30 % du territoire national. La filière « forêt-bois » compense environ 20 % des émissions françaises de CO<sub>2</sub> (stockage de carbone en forêt, produits bois, substitution d'énergies fossiles et de matériaux plus énergivores). La forêt joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Elle constitue un réservoir de biodiversité, contribue à la protection de la ressource en eau et participe à la réduction des risques en montagne.

Les forêts situées en zone péri-urbaine sont de plus en plus des espaces de détente et de loisirs pour les citadins sur lesquels ils revendiquent un droit d'usage, voire d'image, parfois mal compris des propriétaires ou gestionnaires économiques.

Les forêts françaises, dans toutes leurs dimensions, sont aujourd'hui confrontées aux effets du changement climatique et aux risques qui lui sont associés (sécheresse, incendies, développement des ravageurs, dépérissement des peuplements). Ces risques, s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte, en particulier pour adapter les forêts et leur exploitation, auront des conséquences majeures.

Lors du conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, il a été décidé de mener une réflexion d'ensemble, en portant un regard prospectif sur les enjeux liés à la forêt et sur les modalités d'incitation à l'adaptation des forêts publiques et privées.

J'ai l'honneur de vous confier la mission de conduire cette réflexion.

.../...

Madame Anne-Laure CATTELOT  
Députée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

À l'issue de celle-ci, vous me rendrez un rapport dans lequel vous me ferez toutes propositions pour relever ces défis, en particulier :

- les questions nouvelles liées à l'évolution de la perception de la forêt par nos concitoyens, les actions à développer pour améliorer la gestion des conflits d'usage et encourager la mobilisation citoyenne sur ces questions ;

- la reconquête des surfaces forestières, sans obérer la préservation des surfaces agricoles, en métropole et en zone tropicale, dans les territoires ultra-marins, notamment en Guyane et à Mayotte ;

- l'adaptation au changement climatique des forêts publiques et privées afin de tirer parti du potentiel des forêts françaises, tout en préservant une biodiversité fonctionnelle ;

- les enjeux de gouvernance, notamment la place et le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales dans la perspective de la décentralisation des aides européennes lors de la prochaine période de programmation ;

- l'évolution des modes de planification de la gestion des forêts publiques et privées à l'échelle nationale et des territoires, notamment afin de surmonter les difficultés liées aux désordres climatiques ainsi qu'au morcellement de la propriété ;

- et la valorisation économique des produits de la forêt, dont l'exploitation soutenable contribue à la captation du carbone, à l'entretien et au renouvellement des essences.

Vos travaux s'appuieront sur le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026, le contrat stratégique de filière, le plan d'action interministériel adoptés en 2018, ainsi que sur les orientations retenues par le Gouvernement pour l'Office national des forêts.

Vous pourrez solliciter les conseils et commissions existants (conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, conseil supérieur de la forêt et du bois, haut conseil pour le climat...), ainsi que les parties prenantes et les parlementaires. Vous intégrerez la dimension européenne et internationale.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour mener à bien vos travaux, vous bénéficierez de l'appui :


- au sein du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ;

- au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, de la direction générale de l'énergie et du climat, de la direction de l'eau et de la biodiversité et du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

- au sein du ministère en charge de l'économie, de la direction générale du Trésor, de la direction générale des entreprises et des services économiques régionaux.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard six mois à compter de la publication du décret de votre nomination comme parlementaire en mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

  
Édouard PHILIPPE